



Des déclarations de revenus laissées sans surveillance

12 novembre 2010 | 06h11

- Agence QMI

Agence QMI

Des tonnes de documents confidentiels, dont de vieilles déclarations de revenus, sont entreposées chaque jour sans la surveillance requise par le gouvernement fédéral dans une usine de recyclage de Montréal, a découvert une équipe de l'émission «JE».



(Photo: Archives) /

Dans le reportage qui sera diffusé à TVA vendredi soir à 19h, un journaliste de «JE» a réussi deux fois en quelques heures à pénétrer par des portes ouvertes dans les installations de l'entreprise Fibres JC, rue de Montmorency, sans que personne ne l'arrête. Il a réussi aussi à se rendre dans la section où sont entreposés les documents confidentiels, ayant ainsi accès à plusieurs bacs de documents du gouvernement fédéral, dont des déclarations de revenus.

« C'est définitivement une faille au point de vue de la sécurité », selon Claude Sarrazin, président de la firme de sécurité Sirco. Avec les informations contenues dans les déclarations de revenus, a expliqué M.

Sarrazin, on pourrait utiliser l'identité de la personne pour aller créer un nouveau compte de banque, pour faire des fraudes par chèque par exemple.

Le ministère fédéral des Travaux publics a confirmé à «JE» que Fibres JC a obtenu un contrat par appel d'offres en février 2008 pour le ramassage et le déchetage de documents confidentiels provenant d'environ 90 ministères et organismes fédéraux au Québec.

Ces documents contiennent de l'information confidentielle jusqu'au niveau « Protégé B », c'est-à-dire qu'ils contiennent « des renseignements de nature particulièrement délicate dont la communication non autorisée pourrait vraisemblablement causer un préjudice sérieux à une personne, une organisation ou un gouvernement ».

Les entreprises à qui le gouvernement du Canada confie ce type de documents doivent se conformer à des exigences de sécurité, notamment celle de restreindre l'accès aux documents.

Le gouvernement a déterminé que Fibres JC répondait à ses exigences en 1999.

d'affaires là », a répondu le contrôleur de Fibres JC, Stéphane Mailloux, lorsque contacté par «JE». Il a par la suite affirmé « le département est toujours fermé, si vous êtes passé là, vous êtes entré par effraction ». Cependant, les images prouvent le contraire.

C'est Bibliothèque et Archives Canada qui est responsable de ces documents et qui décide lesquels sont envoyés au recyclage. L'organisme fédéral a refusé d'accorder une entrevue à «JE», tout comme le ministre responsable, James Moore.

Dans son rapport annuel au Parlement déposé le mois dernier, la Commissaire à la protection de la vie privée, Jennifer Stoddart, a constaté que Bibliothèque et Archives Canada « ne contrôle pas systématiquement les pratiques de destruction des entreprises de déchiquetage hors site par l'entremise d'inspections routinières et de vérifications annuelles ».

Contrat suspendu

Le contrat de Fibres JC a été suspendu pendant plus d'un mois en février et mars 2010, à cause de manquements pour la sécurité des informations, notamment un déchiquetage inadéquat des documents.

Le contrat a été réactivé lorsque le problème a été corrigé. Quelques mois plus tard, Bibliothèque et Archives Canada a prolongé ce contrat jusqu'en juin 2011. L'organisme fédéral n'a pas jugé bon de faire des vérifications supplémentaires auprès de Fibres JC, même après avoir été contacté par «JE».

Copyright © 2009